

N°5/2025 MAI

Notre protection santé vendue à une start-up financée par des fonds d'investissements !

Bercy nous a informé jeudi matin du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Leur choix s'est porté sur la GMF pour la prévoyance et sur ALAN, une start-up pour la santé, sans réseau physique (100 % numérique !), financée par des spéculateurs...et « chouchoutée » par le chef de l'Etat selon Médiapart. Cette start up, toujours selon Médiapart, est « *un nouveau venu au modèle économique fragile, soutenu par de gros acteurs financiers internationaux* » dont des fonds de pensions anglo-saxons, asiatiques... D'après des spécialistes du secteur (source Médiapart) « *le modèle économique du néo-assureur est fragile et que sa pérennité n'est pas assurée* »

Il s'agit clairement d'une décision politique, qui bénéficie à des proches du pouvoir macroniste (cette start-up a financé Renaissance pour la campagne 2022 d'Emmanuel Macron). Selon Les Échos, « *Alan s'est imposée sans proposer l'offre la moins chère, face à plusieurs candidats de poids* » dont la MGEFI.

Cette volonté politique de confier au secteur marchand et à la concurrence la santé des agents et les compléments de salaires en cas de maladie ou d'invalidité (PSC Prévoyance), **c'est encourager la fin du système solidaire mutualiste.**

Ce dispositif de la PSC, étendu du privé au public par le gouvernement, vise, par la concurrence, à offrir aux assurances un énorme marché captif : 5,2 millions de fonctionnaires en activité (20 % de l'emploi total). Or Alan et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur « équilibre financier » la rémunération de leurs propriétaires que sont les actionnaires. Si dans un premier temps pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leur coût, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leur prestation diminuera.

Les Fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qui a été systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre lors du comité de jeudi matin.

Nous refusons de voir :

- notre protection sociale complémentaire privatisée et déshumanisée,
- notre salaire ponctionné de force pour alimenter des fonds de pensions nord-américains et sud-asiatiques.



L'intersyndicale prépare la riposte et nous vous invitons toutes et tous à vous investir dans ce combat.

La CGT Finances appelle l'ensemble des agents et agentes à se mobiliser, à commencer par la grève le 5 juin prochain pour obtenir la révision de cette décision néfaste pour leur santé.

LE VER ÉTAIT DANS LE FRUIT

Le choix d'ALAN comme prestataire de notre complémentaire n'est que l'aboutissement d'un processus initié sous Hollande en 2016 avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) que la CGT n'avait pas signé.

La loi qui en est issue a ouvert en grand la porte aux compagnies d'assurance, les mutuelles étant soumises aux mêmes règles depuis les directives européennes. Cette loi, dite de Sécurisation de l'emploi, a imposé à partir de janvier 2016 la négociation dans les entreprises pour la mise en place de contrats collectifs de complémentaire santé avec participation obligatoire des employeurs. Quoi qu'en disent ces derniers, ce financement, pris sur la masse salariale, participe au blocage des salaires.

Cette loi est dangereuse, elle crée une véritable fracture sociale entre salariés et non-salariés, entre individus et famille, car l'employeur ne reconnaît que le salarié, qu'il assure bien souvent à minima. Les retraités sont souvent exclus des accords de branche.

Aux Finances, nous avons pu réintégrer aux forceps les retraités dans l'accord cadre, mais c'est cependant avec des cotisations très élevées.

Depuis cet ANI, on voit se mettre en place un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursant de moins en moins ;
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins moyen ou minimum
- pour qui peut se l'offrir, une surcomplémentaire.

Il s'agit bien du démantèlement de notre système solidaire.

La CGT revendique l'avènement du 100 % Sécu !



LA MORT DE NOTRE MUTUELLE ?

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État.

Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui lui assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes !

Les organismes comme Alan savent présenter des offres très compétitives pour les marchés des contrats collectifs santé, **offre régulière ou même irrégulière grâce à leurs liens avec les hauts cadres administratifs qui pratiquent allègrement le va-et-vient entre public et privé.**

En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGFIP, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agents en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

[Retrouvez sur notre site le guide de la protection sociale complémentaire mis à jour](#)



5 JUIN 2025



EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION POUR NOS RETRAITES, NOS EMPLOIS ET NOS SALAIRES

RETRAITES, SALAIRES, EMPLOI : MÊME COMBAT !

La retraite par répartition c'est solide et solidaire : chaque euro cotisé finance immédiatement les pensions. Des salaires + élevés, c'est + de cotisations pour la sécurité sociale, donc de meilleures retraites, mieux financées.

Augmenter les salaires et gagner l'égalité salariale femmes-hommes, ce n'est pas seulement juste, c'est aussi le moyen fiable et efficace de garantir l'avenir de notre système solidaire par répartition.

Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut ça donne des droits. À l'inverse, les exonérations de cotisations sociales, la pression sur les bas salaires et le recours massif aux primes non cotisées affaiblissent le financement de nos retraites. Les salarié-es payent 2 fois : moins de cotisations, c'est de moins bonnes pensions.

Augmenter les salaires, c'est mieux répartir les richesses. En 2024, les dividendes versés aux actionnaires ont battu des records. Une part de ces profits doit revenir à celles et ceux qui produisent la richesse : les travailleur-ses. C'est pourquoi la CGT exige le maintien des 10 % d'abattement sur les retraites et l'indexation des pensions sur les salaires.

Salaires - retraites : ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un pour l'autre. Augmenter les salaires, sécuriser l'emploi, remettre à plat les exonérations de cotisations : ce sont des moyens pour revenir à une retraite à 62 ans maintenant, puis le retour à 60 ans. Le patronat et le gouvernement refusent d'entendre les propositions CGT pour préserver les profits de quelques-uns. Dans plusieurs entreprises des augmentations de salaires ont été obtenues par la grève. Nous pouvons gagner des mesures de financement et l'abrogation des 64 ans en nous mobilisant !

Le 5 juin, il y a une double utilité à se mobiliser :

=> Dans la rue, pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites : **64 ans c'est non !**

=> Dans son entreprise et son service pour revendiquer et gagner des avancées sur les **salaires et les conditions de travail**

**Grèves, débrayages :
on fait pression pour nos revendications !**

GAGNER L'ABROGATION DE LA REFORME

Nous avons été des millions en grève et en manifestation en 2023 contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, imposé par 49-3. Le gouvernement est fragile, le 5 juin il y aura enfin un vote à l'Assemblée. Il faut respecter la démocratie : près de 70 % de la population soutien l'abrogation. Aux députés de se prononcer, maintenant.

MAINTENIR L'EMPLOI ET L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

Avec la CGT, la mobilisation des salarié-es de la Fonderie de Bretagne a permis de sauver les emplois et l'outil industriel. Mais, 300 plans de suppressions d'emplois sont toujours en cours. Face à l'urgence, la CGT exige un moratoire pour stopper en urgence les licenciements et le contrôle des aides publiques versées aux entreprises.

COMBATTRE L'AUSTERITÉ, DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS

Au nom de l'austérité, les hôpitaux ferment, les transports publics saturent, l'école publique est sacrifiée pour financer les aides publiques aux entreprises et les cadeaux fiscaux aux plus fortunés. Le 5 décembre dernier, grâce à la mobilisation des agent-es de la fonction publique, le gouvernement a dû reculer, notamment sur les 3 jours de carence.

Face aux nouvelles attaques contre les agent-es des services publics, la mobilisation se poursuit pour rétablir la prise en charge maladie à 100% et gagner la hausse du point d'indice, la GIPA et la titularisation des emplois précaires.

Toutes les manifestations
et rassemblements sont
sur carte.cgt.fr
ou en flashant ce code :



**-10h au Kiosque à Châtelleraut
-14h place Coïmbra à Poitiers**



Pétition intersyndicale

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent-es de la Fonction publique sont désormais rémunéré-es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent-e est invité-e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Vous pouvez la signer en ligne à l'adresse ci-dessous ou la retrouver sur le site départemental de la CGT FiP 86

https://www.lespetitions.fr/petition/org/intersyndicale/maintien_remuneration_cmo



Après les réformes menant à la perte de sens de notre travail, la destruction de nos emplois, le fonctionnaire bashing, le peu de reconnaissance des agents lors des négociations salariales, le début de la casse du statut avec la mobilité locale des A et maintenant la spéculation sur notre santé

Nous devons réagir, montrer notre force et notre détermination. Nous sommes des agents « humains » nous méritons respect et considération.

Tous en grève et en manifestations le 05 juin

Bulletin d'adhésion :

NOM : Prénom :
Grade : échelon : indice : temps partiel :

Résidence administrative :

Adresse personnelle :

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne

A....., le signature

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr ou cgtfip86@gmail.com

